

\* \* \*

AFFAIRE N° 7 - PLAN DE CIRCULATION - ROCADE SUD - FINANCEMENT

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le plan

de financement de la première phase du plan de circulation  
(rocade Sud et abri-bus).

	Montant	Subvention		Emprunt 80	Emprunt 81
		79 FIR	80 FIR		
Etude..	300 000	50 000	100 000	150 000	
Génie Civil..	1 800 000	854 000	1 596 000		
Régula- tion...	2 500 000			704 000	1 746 000
Jalon- nement.	600 000				
Abri- bus....	300 000		150 000		150 000
TOTAL..	5 500 000	904 000	1 846 000	854 000	1 896 000

Je vous demande également de bien vouloir m'autoriser à solliciter les subventions inscrites au titre de l'année 1980.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. BOURHIS - Je voudrais préciser les détails suivants, concernant le plan de financement : les 1 800 000 F de génie civil sont pour la reconstruction de la chaussée, des trottoirs et des carrefours, et pour l'alignement des clôtures. Les 2 500 000 F figurant à la rubrique régulation concernent la mise en place des feux de circulation. Les différents modes de paiement des dépenses figurent dans le tableau qui vous est présenté, et la Commune a, comme vous le voyez, décidé des emprunts importants pour parvenir à cette amélioration de la circulation et financer les travaux de génie civil qui lui incombent, afin de parvenir à cette amélioration de la circulation urbaine.

M. DUPUIS - Qu'y a-t-il de prévu en matière de stationnement ?

M. BOURHIS - Il y aura sur certains tronçons du stationnement autorisé, mais cela n'a pas été encore règlementé. Des emplacements de stationnement seront aussi aménagés; par exemple pour la rue Bertin, le stationnement se fera en face de l'Hôpital d'Enfants, et il faudra reculer la clôture de Jardin de l'Etat, de façon à permettre le stationnement en épi .

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

110- Pour le Préfet et par\* délégué  
Le Directeur des Finances et des Collectivités  
Locales : signé Martin Claude Alanca  
Pour Copie Conformément  
St Denis le 5 Décembre 1980  
Le Chef de Bureau délégué  
Jacques Lacoste